



FFvolley

COMMISSION CENTRALE SPORTIVE
PROCES-VERBAL N°8 DU 03 DECEMBRE 2021
(réunion télématique)

SAISON 2021/2022

Présents :

Michel COZZI, Président de la CCS

Pierre MERCIER, Responsable du Pôle Sportif

Cédric AMBS, Gérald HENRY, Bertrand LEYS, Jean-Pierre MELJAC, Jérôme MIALON, Thierry MINSSEN, Yves MOLINARIO, Patrick OCHALA, Véronique PATIN, Emmanuel TURPINAT

Assistent :

Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif), Boris DEJEAN (Secrétaire Administratif du Secteur Sportif), Johan SOUMY (Assistant du Secteur Sportif)

Dossier : Report de droit – CMV007 3^{ème} tour de la Coupe de France M18 Masculine implanté le samedi 4 décembre 2021

Constatant que :

- Suite à la diffusion du procès-verbal de la CCS n°7 du 30 novembre 2021, précisant que les clubs ayant un joueur sélectionné en équipe de France U18 pouvaient faire une demande de report de droit auprès de la CCS. La CCS a fixé la date de ce report de droit au samedi 4 décembre 2021 à 14h
- Le club de MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL a sollicité la CCS pour bénéficier du report de droit suite à la sélection de l'un de ses joueurs en équipe de France U18. Le report a été accepté par la CCS et le tournoi implanté à la date du 4 décembre 2021
- A la suite de cette décision le club du VINCENNES VC a sollicité la CCS pour lui faire part des différentes problématiques rencontrées à la suite de ce report de droit :
 - o Absence de deux joueurs des pôles France (CNVB et Beach Volley)
 - o Compte tenu du délai de la réimplantation du tournoi, le club n'a pas de salle disponible
- Le club d'ASNIERES VB n'est pas non plus en mesure de recevoir ce 3^{ème} tour de la Coupe de France M18 Masculine le 4 décembre 2021

Considérant que :

- Lors de son procès-verbal n°7 du 30 novembre 2021, la CCS a décidé d'appliquer la réglementation en vigueur pour les clubs ayant des joueurs sélectionnés en équipe de France U18 conformément au RPE de la Coupe de France M18 masculine
- Cette réglementation est faite pour aider les clubs ayant un ou plusieurs joueurs sélectionnés en équipe de France, cependant la CCS estime que cette réglementation ne doit pas pénaliser et rompre l'équité sportive vis-à-vis des deux clubs adverses

Par conséquent et après étude des différents éléments, la Commission Centrale Sportive décide :

- **De reporter le tournoi CMV007 prévu ce samedi 4 décembre 2021 au samedi 11 décembre 2021 à 14h à Vincennes**
- **Le joueur du MAIZIERES ATHLETIC CLUB VOLLEY-BALL sélectionné en équipe de France U18 pourra participer à ce tournoi et rejoindre le rassemblement EDF à l'issue de ce tournoi**
- **Conformément à l'article 11.5 du RGES la présente décision ne peut être frappée d'appel auprès de la CFA**

Le Président de la CCS
M. Michel COZZI

Le Secrétaire de Séance
M. Emmanuel TURPINAT